

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 23

REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTÉRIEUR

**I. — Redéploiement industriel et recherche
et technologie - Services communs.**

II. — Redéploiement industriel

Rapporteur spécial : M. Jean CHAMANT.

[1] Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legoux, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gotschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Moisson, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) ; 2347 et annexes, 2365 (annexes n° 32 et 33), 2370 (tomes XIII et XIV) et in-8° 663.

Sénat : 68 (1984-1985)

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	5
<i>EXAMEN EN COMMISSION</i>	9
<i>CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION GENERALE DES CREDITS</i>	11
<i>A. L'évolution des structures budgétaires</i>	11
<i>B. Les dotations de base</i>	12
1. Les services communs	12
2. Le redéploiement industriel	13
<i>C. Les principales actions du redéploiement industriel</i>	14
1. La présentation par action	14
2. Les principales évolutions	16
<i>CHAPITRE II : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE</i>	21
<i>A. Evolution des principales dotations de l'action politique industrielle et innovations</i>	21
1. Le fonctionnement du fonds industriel de modernisation	23
2. Les dotations de l'Institut de développement industriel ..	24
3. L'aide à la construction navale	24
4. Les crédits prévus en faveur de la Lorraine	25

B. Les crédits de politique industrielle	26
1. Les crédits de développement industriel	27
2. Les crédits de restructuration	27
3. Les crédits prévus en faveur de la PMI	28
CHAPITRE III : L'EVOLUTION DU SECTEUR PUBLIC	31
A. Les entreprises publiques du secteur énergétique	31
1. Les Charbonnages de France	31
2. Electricité de France	33
3. Gaz de France	34
B. Le secteur public industriel	35
1. Le poids considérable des concours publics	36
2. Des déficits encore très importants	38
APOSTILLE : DEUXIEME DELIBERATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE	41
AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION	43
DISPOSITIONS DIVERSES. EXAMEN D'UN ARTICLE	45
Article 89. Barème des redevances versées par les exploitants d'installation nucléaire	45

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

A. UN BUDGET CONSACRE AUX SECTEURS EN DECLIN

1) Le charbon, la construction navale et la sidérurgie absorberont l'essentiel du budget du redéploiement industriel.

En effet, en dépenses ordinaires et en crédits de paiement

- la subvention aux Charbonnages de France (7.180 millions de francs) consolidés en francs constants pour 1985,

- l'aide à la construction navale (4.095 millions de francs) qui progresse de 156 % par rapport à 1984 après avoir été abondée de 3.700 millions de francs au cours de cet exercice,

- les dotations en capital du secteur public industriel qui bénéficieront pour plus de la moitié probablement à la sidérurgie,

représentent plus de 83 % des crédits inscrits au budget du redéploiement industriel et croissent globalement de près de 20 %.

2) Cet effort budgétaire considérable pourra se révéler de surcroît insuffisant en l'absence d'une rigueur indispensable.

- La mise en oeuvre des plans acier et charbon adoptés au printemps 1984 rencontrent difficultés et retard dans leur mise en oeuvre par les entreprises concernées de sorte que les objectifs fixés en termes financiers pour 1987 et 1988 semblent d'ores et déjà difficiles à atteindre.

- Les dotations en capital du secteur public industriel ne permettront pas cette année encore de couvrir les déficits cumulés des sociétés nationalisées qui s'élèvent pour les trois derniers exercices à plus de 48,5 milliards de francs.

3) Les crédits de politique industrielle sont affectés aux secteurs et aux entreprises en difficulté au détriment des industries d'avenir.

- En baisse de 6 % en francs courants par rapport à 1984, les crédits de politique industrielle sont consacrés à plus de 80 % aux plans de restructuration et aux interventions du comité interministériel de restructuration industrielle.

- Les crédits de développement industriel qui financent les actions de modernisation et de renforcement des secteurs industriels stratégiques sont amputés en revanche de près des trois quarts de leur dotation par rapport à 1984.

- Toutefois, il convient de souligner qu'un effort accru est consenti en faveur de la petite et moyenne industrie au travers notamment de l'Agence nationale pour la création d'entreprises.

B. UN REDEPLOIEMENT NON EXEMPT DE CRITIQUES

1) La politique des matières premières négligée.

En forte décroissance dans le budget de 1984, les crédits prévus en faveur de la politique des matières premières subissent une nouvelle régression particulièrement regrettable car elle est susceptible à terme d'affecter notre indépendance dans ce domaine.

2) La recherche de financement non budgétaire

Les impératifs de l'équilibre budgétaire conduisent l'Etat à susciter d'autres financements. Deux exemples peuvent être avancés :

● La loi de finances pour 1985 achève la débudgétisation du **financement de la filière électronique** par le transfert à la charge des usagers du téléphone des subventions au Centre d'études des Systèmes d'information des administrations.

● **L'Institut de Développement Industriel** qui n'a reçu de l'Etat aucune dotation en capital depuis 1980, alors même qu'il se trouve désormais impliqué à la demande des pouvoirs publics dans des dossiers industriels particulièrement difficiles, a dû chercher auprès d'autres entreprises

publiques les moyens financiers nécessaires (création d'une filiale commune avec la Compagnie financière de Suez, entrée d'EDF à hauteur de 10 % dans son capital).

- 3) Le fonctionnement du Fonds industriel de Modernisation (FIM)

- Lors de la discussion des crédits de 1984, votre Commission des Finances s'était inquiétée de l'insuffisance des moyens de l'Agence nationale de la Valorisation de la Recherche pour l'instruction et le suivi des dossiers du FIM.

Cette préoccupation était, semble-t-il, justifiée puisqu'il a été décidé d'ouvrir pour 1985 un crédit spécifique au titre du fonctionnement de ce fonds.

- En revanche, la réduction drastique de la dotation du fonds de garantie des prêts du FIM (400 millions de francs en 1984, 150 millions de francs en 1985) contraste avec le développement considérable des prêts accordés et l'ampleur des risques encourus.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le jeudi 18 octobre 1984, sous la présidence de M. Edouard BONNEFOUS, président, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Jean Chamant, rapporteur spécial, à l'examen des crédits des services communs du Redéploiement industriel et de la Recherche et Technologie et des crédits du Redéploiement industriel, inscrits dans le projet de budget pour 1985 du ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. Elle a procédé également à l'examen de l'article 89 du projet de loi de finances pour 1985 (redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires) rattaché à ce budget.

Le rapporteur spécial a présenté les grandes orientations du budget sur lequel il a formulé plusieurs observations (voir les principales observations de la Commission).

M. Henri DUFFAUT a souligné les difficultés considérables, et qui remontent fort loin dans le passé, des charbonnages et de la construction navale ; il a noté cependant les perspectives d'amélioration de la situation des entreprises sidérurgiques grâce au développement des exportations. Il s'est félicité de surcroît du retour à l'équilibre dont bénéficieront probablement en 1984 les sociétés Rhône Poulenc et Pêchiney grâce à des efforts de productivité et aux dotations en capital de l'Etat.

Au cours d'une seconde séance tenue, sous la présidence de M. Edouard BONNEFOUS, président, le 25 octobre 1984 à l'issue de l'audition de Mme Edith CRESSON, ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur, la Commission a adopté un amendement présenté par le rapporteur spécial, tendant à supprimer les crédits inscrits aux services communs du Redéploiement industriel et de la Recherche et Technologie en faveur de l'Ecole nationale d'Exportation.

Compte tenu des observations formulées par M. Jean CHAMANT, rapporteur spécial, la Commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits pour 1985 des services communs du Redéploiement industriel et de la Recherche et Technologie, sous réserve de l'amendement précédemment adopté et de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits pour 1985 du Redéploiement industriel.

Elle a adopté conformément l'article 89 du projet de loi de finances pour 1985.

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

A. L'EVOLUTION DES STRUCTURES BUDGETAIRES

- Pour la cinquième fois consécutive depuis mai 1981, le titulaire du ministère chargé de l'Industrie a changé à l'occasion du dernier remaniement du gouvernement en juillet 1984.

MINISTRES RESPONSABLES DE L'INDUSTRIE

M. Pierre JOXE	22 mai 1981 - 23 juin 1981
Ministre de l'Industrie	
M. Pierre DREYFUS	23 juin 1981 - 29 juin 1982
Ministre de l'Industrie	
M. Jean-Pierre CHEVENEMENT	29 juin 1982 - 22 mars 1983
Ministre de la Recherche et de l'Industrie	
M. Laurent FABIUS	22 mars 1983 - 19 juillet 1984
Ministre de l'Industrie et de la Recherche	
Mme Edith CRESSON	19 juillet 1984
Ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur	

- Fort heureusement, la nomination d'un ministre de plein exercice chargé de la Recherche et de la Technologie de même que l'extension des compétences du ministre du Redéploiement industriel au Commerce extérieur n'ont pas entraîné de bouleversement dans la présentation budgétaire.

● Les services communs à la recherche et à l'industrie continuent de faire l'objet d'un fascicule budgétaire particulier.

● Les crédits du Commerce extérieur dans leur quasi totalité restent inscrits dans les fascicules charges communes et services économiques et financiers de l'Economie et des Finances ainsi que dans le fascicule Comptes spéciaux du Trésor.

En revanche, la structure du fascicule budgétaire consacré au redéploiement industriel est marquée par le rattachement des crédits, substantiels et, de surcroît, en vive progression, de la **construction navale** (4,1 milliards de francs) précédemment inscrits au budget du secrétaire d'Etat chargé de la Mer.

Il convient également d'observer que la présentation de la loi de finances initiale pour 1985 tire la conséquence des amendements adoptés lors de la discussion du budget de 1984 : les **dotations en capital du secteur public industriel** (11,86 milliards de francs) sont désormais inscrites au budget du Redéploiement industriel.

B. LES DOTATIONS DE BASE

1) Les services communs

Les crédits des services communs du Redéploiement industriel et de la Recherche et Technologie s'élèvent à 1.363,8 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement (+ 16,1 % par rapport à 1984) et à 159,9 millions de francs en autorisations de programme (+ 121,5 % par rapport à 1984).

SERVICES COMMUNS

	1984 en MF	1985 en MF	Variation en %
Dépenses ordinaires	1.124,9	1.230,4	+ 9,4
Dépenses en capital			
Crédits de paiement	49,7	133,5	+ 168,3
Total dépenses ordinaires et crédits de paiement	1.174,6	1.363,8	+ 16,1
Autorisations de programme	72,2	159,9	+ 121,5

- Cette progression importante s'explique en particulier par le développement d'un important programme d'équipement informatique et bureautique tant de l'administration centrale que des services extérieurs, nécessaire contrepartie d'une gestion stricte des effectifs.

- S'agissant des personnels, les services communs enregistrent la prise en charge de la délégation au Commerce extérieur (11 emplois) et du Service de l'équipement naval (24 emplois).

- Pour la deuxième année consécutive, une partie des crédits de la future **Ecole nationale d'exportation** sont inscrits aux services communs (chapitre 57.02 : 3,5 millions de francs en autorisations de programme, 1 million de francs en crédits de paiement), l'autre partie (crédits de fonctionnement) était inscrite à la section Redéploiement industriel (chapitre 43.03 : 0,84 million de francs) (1).

2) La section Redéploiement industriel (2)

Les crédits inscrits à la section Redéploiement industriel progressent globalement de 15,6 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement pour s'établir à 27.760,6 millions de francs.

Les autorisations de programme qui s'élèvent à 18.621,4 millions de francs sont en augmentation de 18 %.

SECTION REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL (structure constante)

	1984 en MF	1985 en MF	Variation en %
Dépenses ordinaires	8.129,3	8.409,1	+ 3,44
Dépenses en capital			
Crédits de paiement	15.883,7	19.351,5	+ 21,8
Total dépenses ordinaires et crédits de paiement	24.013	27.760,6	+ 15,6
Autorisations de programme	15.775,6	18.621,4	+ 18,0

Le projet de budget du Redéploiement industriel enregistre donc une progression tout à fait supérieure à la moyenne des budgets civils tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme.

(1) Voir l'amendement présenté sur ces crédits page 41.

(2) L'analyse des crédits de redéploiement s'entend avant deuxième délibération à l'Assemblée Nationale qui fait l'objet d'un développement infime de ce rapport.

Toutefois cette croissance s'explique par l'évolution d'un petit nombre de rubriques : subvention aux Charbonnages de France (chapitre 45.12), aides à la construction navale (chapitre 64.93) et dotations en capital du secteur public industriel (chapitre 54.92).

**EVOLUTION DES GRANDES MASSES DU BUDGET DU
REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL POUR 1985**

Dépenses ordinaires et crédits de paiement en millions de F	1984	1985	Variation en %
Charbon	6.825	7.180	+ 5,2
Construction navale	1.600	4.095	+ 155,9
Secteur public industriel	10.900	11.860	+ 8,8
Sous-total	19.325	23.135	+ 19,7
Autres crédits du budget du Redéploiement industriel	4.688	4.625	- 1,3
Total	24.013	27.760,6	+ 15,6

Ainsi hors charbon, construction navale et secteur public industriel, le budget du Redéploiement industriel régresse de 1,3 % en francs courants par rapport à 1984.

L'évolution en autorisations de programme est plus nette encore. Elles diminuent de 10 % hors construction navale et secteur public industriel.

C. LES PRINCIPALES ACTIONS DU REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL

1) Présentation par action

La répartition par action des crédits du Redéploiement industriel s'établit de la façon suivante :

Section redéploiement industriel	Crédits demandés en MF	Importance de chaque action en %	Variation par rapport à 1984 en %
I. DEPENSES ORDINAIRES ET CREDITS DE PAIEMENT			
Moyens de l'Administration (1)	458,2	1,6	+ 75,1
Matières premières	512,9	1,8	+ 7,8
Politique énergétique	7 963,5	28,7	+ 6,6
Politique industrielle et innovation	18 640,2	67,1	+ 19,4
Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif	185,7	0,7	+ 5,4
TOTAL I	27 760,6	100	+ 15,6
II. AUTORISATIONS DE PROGRAMME			
Matières premières	185,6	1,0	- 21,9
Politique énergétique	524,5	2,8	- 34,8
Politique industrielle et innovation	17 868,4	96,0	+ 21,6
Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif	42,9	0,2	+ 18,5
TOTAL II	18 621,4	100	+ 18,0

(1) Administration centrale, services extérieurs.

2) Principales évolutions

La présentation par action des crédits de la section Redéploiement industriel et l'importance relative de chacune d'elles sont significatives à la fois de l'évolution des structures du budget et quelques-unes de ses grandes orientations.

a) On constate tout d'abord la disparition de l'action « **Informatique, Recherche et Application** » qui figurait au budget de l'an dernier : en effet, 1985 voit l'achèvement de la débudgétisation du financement de la filière électronique **par le transfert à la charge des usagers du téléphone des subventions au Centre d'étude des systèmes d'information des administrations** (34,2 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement).

b) Il convient d'observer que l'évolution des **moyens de l'administration** (+ 75 % en DO + CP) n'est pas significative car elle est due à la prise en charge et des garanties de retraite des anciens agents français des services publics d'Afrique du Nord et d'outre-mer (192,6 millions de francs en dépenses ordinaires), crédits inscrits jusqu'en 1984 au budget des charges communes et habituellement transférés en cours d'exercice.

c) Un tableau plus détaillé sur les deux dernières années permet de mesurer le relâchement de l'effort financier en faveur de la politique des **matières premières**.

CREDITS DE LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES

	1983 en MF (1)	1984 en MF (2)	1985 en MF	Variation 1985/1983 en %
Caisse française des matières premières	366,5	-	-	ns
Inventaire des matières premières	108,6	106,2	99,4	- 8,5
Echanges intracommunautaires de charbon à coke	15,0	30,0	18,0	+ 20
Surcoût exhaure des mines de fer	-	-	5,0	ns
Observatoire des matières premières				
C.P.	3,77	2,53	1,55	- 58,9
A.P.	4,72	4,25	0,6	- 87,3
Bureau de recherches géologiques et minières				
C.P.	246,07	254,02	255,2	+ 3,7
A.P.	126,95	130,14	130,3	+ 2,6
Plan métaux				
C.P.	43,29	30,69	90,2	+ 108,4
A.P.	72,49	49,24	24,99	- 63,5
Economie et recyclage des matières premières (3)				
C.P.	64,29	36,47	16,7	- 74,0
A.P.	32,7	29,43	10,0	- 69,4
Formation et assistance technique des PVD				
C.P.	18,85	16,10	26,80	+ 42,2
A.P.	27,25	24,52	19,68	- 27,8
TOTAL				
D.O. + C.P.	866,37	471,0	512,85	- 40,8
A.P.	264,11	237,5	185,60	- 29,7

(1) Avant annulation en cours d'exercice de 226,5 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 62,1 millions de francs en autorisations de programme.

(2) Avant annulation en cours d'exercice de 39,96 millions de francs de crédits de paiement et 8,03 millions de francs en autorisations de programme.

(3) Crédits de l'A.F.M.E. et de l'A.N.R.E.D.

Ainsi, en deux ans et francs courants, les crédits de la politique des matières premières ont régressé de 40 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 30 % en autorisations de programme.

Parmi les diverses dotations, on observe en 1985, pour la deuxième année consécutive :

- la suppression des moyens affectés à la constitution d'un stock national de sécurité,
- la forte régression des crédits consacrés aux économies et au recyclage des matières premières,
- la diminution en francs constants des concours au Bureau de Recherche géologique et minière qui rechercherait dans ces conditions des financements auprès d'investisseurs privés.

Seuls, le plan métaux et les actions de formation et d'assistance bénéficient en 1985 d'un fort rattrapage en crédits de paiement.

d) Le poids relatif des moyens de la **politique énergétique** (près de 29 % des dépenses ordinaires et crédits de paiement mais 2,8 % seulement des autorisations de programme) s'explique par l'importance de la subvention aux **Charbonnages de France** (1).

- L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) constitue l'autre rubrique importante des crédits de l'énergie.

CREDITS DE L'A.F.M.E. (1)

(en millions de francs)

	1984	Variation en % 1984/1983	1985	Variation en % 1985/1984
Dépenses ordinaires et crédits de paiement	530,1	- 11,1	778,2	+ 46,8
Autorisations de programme ...	678,5	- 3,3	521,5	- 23,1

(1) Hors économie de matières premières.

Toutefois l'appréciation de l'évolution des crédits de l'AFME doit être corrigée à la lumière de deux éléments :

(1) Voir chapitre III.

● traditionnellement, l'AFME est victime en cours d'exercice de la « **régulation budgétaire** ». Tel avait été le cas en février-octobre 1982 et en mai 1983 (1). A nouveau, en mars 1984, des annulations ont visé l'AFME à hauteur de 169,6 millions de francs en crédits de paiement et 23 millions de francs en autorisations de programme, soit respectivement 38 % et 3,4 % des dotations initiales.

● non moins traditionnellement depuis 1982, l'AFME dispose de **ressources non budgétaires** sous la forme soit de concours de la Caisse nationale de l'Energie, soit d'une partie des crédits du fonds spécial des grands travaux.

- Enfin, le projet de budget pour 1985 a donné lieu dans le domaine de l'énergie à d'importantes économies sur deux chapitres.

● Les subventions aux aménagements hydro-électriques inscrites au budget de 1984 en application d'une convention franco-allemande de 1969 n'ont pas été reconduites en 1985 (économie de 57,5 millions de francs tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme).

● Les dotations en faveur de la promotion et du développement des techniques d'utilisation du charbon ont été réduites de façon drastique : les autorisations de programme supprimées et les crédits de paiement réduits de 55 millions à 2 millions de francs. Selon le ministère, cette action sera désormais prise en charge directement par divers organismes tels les Charbonnages de France, l'ANVAR ou l'AFME.

e) La présentation par action souligne particulièrement l'importance croissante des crédits consacrés à la **politique industrielle** (67 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et 96 % en autorisations de programme) du fait de la prise en charge par le budget du Redéploiement industriel des aides à la construction navale et des dotations en capital du secteur public industriel (2).

f) L'action consacrée à la **normalisation, la qualification, la métrologie et la sécurité de l'appareil productif** n'occupe qu'une modeste place dans le total des crédits du Redéploiement industriel. Néanmoins, l'évolution des crédits fait apparaître notamment l'effort important consenti en faveur de la poursuite du programme d'investissement relatif aux nouvelles installations du **Laboratoire national d'Essais** et à ses équipements techniques.

(1) Le contrôleur financier note ainsi que pour l'exercice 1983, la dépense effective a représenté pour l'AFME, 11 % de la dotation initiale.

(2) Voir chapitres II et 3.

CHAPITRE II**POLITIQUE INDUSTRIELLE*****A EVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS
DE L'ACTION POLITIQUE INDUSTRIELLE ET INNOVATION***

Les crédits regroupés au sein de l'action politique industrielle et innovation (hors interventions dans le domaine de la recherche transférées au budget de la recherche et technologie) progressent de 19,7 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 21,7 % en autorisations de programme.

POLITIQUE INDUSTRIELLE ET INNOVATION

(en millions de francs)

	1984	1985	Variation 1985/1984 en %
Ecole nationale d'exportation	0,8	0,84	+ 5
Industries de programme	50,0	20,0	-60
ANCE	-	12,0	ns
ANVAR (FIM)	-	37,54	ns
Fonds de garantie du FIM	400	150	-62,5
Industrie papetière.....	41,0	49,0	+ 19,5
Etudes			
CP	6,2	5,46	-11,9
AP	9,3	0,44	-95,2
Institut de développement industriel			
CP	-	-	-
AP	-	-	-
Crédits de politique industrielle			
CP	2 565,0	2 410,3	-0,6
AP	2 470,0	2 463,0	-0,3
Sous Total			
DO + CP	3 063,0	2 685,1	-12,3
AP.....	2 479,3	2 463,4	-0,6
Construction navale			
CP	1 600,0	4 095	+ 155,9
AP	1 299,8	3 545	+ 172,7
Secteur public industriel			
CP	10 900,0	11 860,0	+ 8,8
AP	10 900,0	11 860,0	+ 8,8
TOTAL			
GR DO + CP	15 563,0	18 640,1	+ 19,7
AP.....	14 679,1	17 868,4	+ 21,7

En réalité, hors construction navale et dotations en capital du secteur public industriel, les crédits diminuent de 12,3 % et de 0,6 % respectivement en dépenses ordinaires et crédits de paiement et en autorisations de programme.

Avant d'étudier plus particulièrement les crédits de politique industrielle (voir B ci-dessous) et les problèmes spécifiques du secteur public industriel (voir chapitre III, B), il convient de présenter plusieurs observations.

1) Le fonctionnement du Fonds industriel de modernisation (FIM)

Créé en juillet 1983, le Fonds industriel de modernisation vient abonder, sur ressources des comptes pour le développement industriel (Codevi), les moyens de la politique industrielle.

Il contribue, sous la forme de prêts participatifs et de prêts aux organismes de crédit bail, au financement des entreprises qui engagent des investissements matériels et immatériels en vue de moderniser leurs procédés de fabrication ou de développer des produits et procédés nouveaux.

En 1983-1984, une enveloppe de 11 milliards de francs aura été ainsi distribuée. En 1985, la dotation du FIM devrait être au moins équivalente.

Au 30 juin 1984, le Fonds avait attribué un volume de concours de 5,5 milliards de francs répartis de la façon suivante : 4,2 milliards de francs de prêts participatifs (550 prêts) et 1,3 milliard de prêts à des établissements de crédit bail (47 prêts).

Lors de la discussion du budget de 1984, votre commission s'était inquiétée de l'insuffisance des moyens dont pouvait disposer l'Agence pour la valorisation de la recherche pour assurer dans des conditions satisfaisantes l'analyse et le suivi des dossiers qu'elle était chargée d'instruire.

Cette inquiétude était semble-t-il justifiée puisque une dotation spécifique a été ouverte pour 1985 (37,54 millions de francs) au titre du fonctionnement du Fonds.

En revanche, la réduction drastique de la dotation du Fonds de garantie des prêts, inscrite au budget du redéploiement industriel contraste singulièrement :

- avec le développement considérable de cette procédure dont l'enveloppe a été portée de 8 à 10 milliards de francs puis à 11 milliards de francs en 1983-1984 et qui devrait être reconduite à hauteur de 12 milliards de francs environ en 1985 ;

- avec l'ampleur des risques encourus : il suffit de rappeler que les prêts participatifs figurent au dernier rang des créances, que les garanties

demandées aux entreprises ont été strictement limitées, que le fonds couvre les prêts de moins de 150 millions de francs qui sont les plus vulnérables et qu'enfin une enveloppe de 2 milliards de francs a été réservée aux dossiers prioritaires issus des pôles de reconversion.

2) Les dotations de l'Institut de développement industriel (IDI)

En 1985, comme en 1984, l'IDI ne bénéficiera d'aucun apport en capital supplémentaire de l'Etat. Davantage, la dotation inscrite dans le budget de 1983 n'a pas été versée, de sorte que son capital n'a pas varié depuis 1980.

Au cours des derniers exercices, cet organisme créé pour aider, par apport de fonds propres, des petites et moyennes entreprises en crise de croissance, s'est trouvé, à la demande des pouvoirs publics, engagé dans des dossiers de plus en plus lourds et difficiles tels Boussac Saint- Frères ou la société Machines Françaises Lourdes. Il a connu de surcroît de délicats problèmes de succession à sa présidence.

Or, il semble que l'IDI, qui a cumulé au cours des trois derniers exercices 395 millions de francs de pertes, ait dû se tourner, devant la carence de son actionnaire principal, vers des sources de financement extra budgétaires.

Outre la vente de certaines participations, l'Institut a recherché auprès d'autres entreprises publiques les moyens nécessaires à la poursuite de ses activités.

Ainsi, a été créée une filiale commune avec la Compagnie Financière de Suez, par apport de titres de participation par l'IDI et de numéraires par Suez (100 millions de francs).

De même, EDF a fait son entrée dans le capital de l'Institut à hauteur de 10 %, soit un apport d'argent frais de 102,8 millions de francs.

3) L'aide à la construction navale

Précédemment inscrits au budget de la mer, les crédits d'aides à la construction navale connaissent une progression considérable.

Les crédits pour 1985 sont multipliés par 2,5 environ par rapport à la loi de finances initiale pour 1984. De surcroît, en cours d'année, par décret d'avance du 29 mars 1984, une dotation de 3 700 millions de francs en

crédits de paiement et de 3 530 millions de francs en autorisations de programme est venue compléter les crédits initialement inscrits.

Ainsi, en deux ans (1984 et 1985) ce seront près de 10 milliards de francs (9 395 millions de francs en crédits de paiement) qui auront été affectés à la construction navale, restructurée autour de deux pôles Normed (Dunkerque, La Ciotat et La Seyne) et Alsthom-Atlantique (chantiers de Saint-Nazaire et Dubigeon à Nantes) appartenant au groupe nationalisé de la Compagnie Générale d'Electricité.

Selon le secrétaire d'Etat chargé de la Mer (1), le différentiel de prix de revient entre un chantier coréen et un chantier européen classique serait de 58 % dont 25 % imputables à la main-d'oeuvre.

L'exemple récent de la commande aux chantiers nationaux de deux navires transporteurs de bois par un armateur français en février 1984 est significatif.

Conclue à un prix supérieur de 12 % environ à l'offre des chantiers yougoslaves, cette commande n'a pu être obtenue que grâce à une subvention de l'Etat de l'ordre de 450 millions de francs soit davantage que le prix des navires.

Dans ces conditions, l'avenir des chantiers navales, sauf à accepter une surenchère de l'aide ruineuse pour le budget de l'Etat, doit passer nécessairement par une réelle concertation au niveau européen.

4) Les crédits prévus en faveur de la Lorraine

Le décret d'avance du 28 septembre 1984 a créé deux chapitres au sein du budget du Redéploiement industriel intitulés respectivement fonds d'industrialisation de la Lorraine et contribution exceptionnelle de l'Etat à la création d'emplois dans la région lorraine.

Ledit décret a doté le premier de ces chapitres de 80 millions de francs.

Il semble que le « collectif » de fin d'année, qui ratifiera le décret d'avance doive également abonder cette dotation jusqu'à la somme de 500 millions de francs annoncée en avril 1984 et reportable sur l'exercice 1985.

(1) Voir notamment La Vie Française 9-15 juillet 1984.

Le projet de budget de 1985 ne comprend en effet aucun crédit spécifique en faveur de la Lorraine.

Le fonds d'industrialisation de la Lorraine doit prendre en charge la contribution de l'Etat à la création d'emplois ainsi que le financement d'actions en faveur du développement économique et de l'environnement des entreprises de la région.

B. LES CREDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Les crédits de politique industrielle proprement dit (chapitre 64-92) s'élèvent pour 1985 à 2.410,3 millions de francs en crédits de paiement et 2.463 millions de francs en autorisations de programme, en diminution respectivement de 6 % et 0,3 % par rapport à 1984.

Crédits de politique industrielle

(en millions de francs)

	AP 1984	CP 1984	AP 1985	CP 1985	AP Varia- tion en %	CP Varia- tion en %
Crédits de développement industriel	715	854,3	670	220	- 6,3	- 74,2
Crédits de restructuration sectorielle	1.115	987,0	900	940,0	- 19,3	- 4,8
Crédits de restructuration d'entre- prises	500	600	700	1.029,3	+ 40	+ 71,5
Crédits en faveur de la PMI	140	193	123,6	220,9	+ 37,8	+ 78,7
TOTAL	2.470 (1)	2.565	2.463	2.410,3	- 0,3	- 6,0

(1) Avant annulation de 200 millions de francs en mars 1984.

Cette diminution globale, qui peut être considérée comme une consolidation après les très fortes progressions enregistrées au cours des deux derniers exercices précédents, recouvre toutefois des évolutions contrastées, marquées par la priorité accordée aux restructurations d'entreprises au détriment du développement industriel.

1) Les crédits de développement industriel

Consacrés à des actions visant à renforcer les secteurs industriels stratégiques (notamment la productique) et à promouvoir le développement de la modernisation des entreprises, affectés à hauteur de 160 millions de francs au financement d'opérations déconcentrées notamment dans le cadre des contrats Etat-régions, les crédits de développement industriel enregistrent en 1985 une régression de 6,3 % en autorisations de programme et un véritable effondrement en crédits de paiement (-74,2 %).

Cette évolution est préoccupante à plus d'un titre.

Elle est significative des limites d'une politique industrielle qui, en dépit d'un volontarisme certain, est conduite progressivement à privilégier, au sein d'un tissu industriel profondément affecté par la crise, le sauvetage des entreprises en difficulté et la préservation de l'emploi au détriment de la promotion des secteurs d'avenir.

Elle démontre également la propension des crédits budgétaires à être monopolisés par les secteurs en déclin, de sorte que les financements nécessaires à l'adaptation de l'outil industriel doivent être trouvés en dehors des structures traditionnelles, notamment auprès du fonds de modernisation industrielle alimenté par les ressources des CODEVI.

2) Les crédits de restructuration

Ces crédits recouvrent deux actions différentes.

- **Les crédits de restructuration sectorielle** sont consacrés en 1985, pour leur totalité, au plan papier (75,5 % des autorisations de programme) et au plan machine-outil (24,5 %).

* Le **Plan papier** bénéficiera notamment à la société Chapelle Darblay qui a reçu 250 millions de francs de crédits en 1983 et pour laquelle un plan de modernisation de cinq ans a été adopté au cours d'un quatrième trimestre 1983 prévoyant un financement annuel de 620 millions de francs dont 280 millions de francs de subvention, soit environ, au total, 3.100 millions de francs dont 1.400 millions de francs de crédits budgétaires (1).

(1) Voir notamment au J.O. débats Sénat, séance du 12 octobre 1984, la réponse à une question orale de M. Christian Poncelet.

* **Le Plan machine-outil** qui s'articule autour de deux pôles, la société des machines lourdes françaises et Intel-automatisme, l'un et l'autre dominés par des actionnaires publics, rencontre dans son application de grandes difficultés.

Intel-automatisme, détenu à 51 % par le groupe Suez et 49 % par le groupe de la C.G.E., a enregistré plus de 100 millions de pertes en 1983. La société H. Ernault Somua qui devait dans le plan initial rejoindre Intel-automatisme pour constituer un pôle de machines dites de catalogue, et dont les pertes s'élèvent pour le même exercice à 239 millions de francs, pourrait rejoindre en définitive un groupe japonais. Dans le même temps, la C.G.E., qui par ailleurs affirme ses ambitions dans le secteur de la productique, se retire d'Intel-automatisme au profit - si l'on peut dire - de l'Institut de développement industriel.

En dépit d'une aide massive de l'Etat, le programme de développement de la machine-outil sera loin d'atteindre ses objectifs, il est vrai ambitieux, tant en niveau de production qu'en réduction de la pénétration étrangère.

- **Les crédits de restructuration d'entreprise** enregistrent la plus forte progression (+ 40 % et + 71,5 % respectivement en autorisations de programme et crédits de paiement).

Ces crédits permettent au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur de contribuer au financement des actions engagées dans le cadre du **Comité interministériel de restructuration industrielle**.

Dans ce domaine, les besoins semblent particulièrement urgents et l'étalement dans le temps des programmes impossible car les concours accordés aux « abonnés » du CIRI s'apparentent davantage à des subventions nécessaires à assurer des échéances à très court terme qu'à de véritables restructurations.

Le contrôleur financier, dans son rapport de 1983 sur le budget de l'Industrie, souligne ainsi le nombre restreint des bénéficiaires (44) et le nombre réduit d'opérations (54), preuve que quelques parties prenantes se présentent au guichet plusieurs fois.

3) Les crédits prévus en faveur de la petite et moyenne industrie

L'enveloppe consacrée en 1985 à la petite et moyenne industrie progresse substantiellement (+ 37 % et + 78 % respectivement en autorisations de programme et en crédits de paiement).

Elle est consacrée à hauteur de 160,9 millions de francs à la poursuite des actions horizontales : le soutien à la création et au rapprochement des entreprises sous la forme de subventions à l'agence nationale pour la création d'entreprises, à l'amélioration de la gestion de ces entreprises, à la promotion de la qualité et à l'information.

Près de 40 % de la dotation en autorisations de programme sont réservés au financement d'opérations déconcentrées notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-régions.

En 1985, est également inscrite au budget du Redéploiement industriel une dotation consacrée à l'aide à la promotion commerciale des petites et moyennes entreprises (60 millions de francs) figurant précédemment au budget des charges communes.

Sans que ces éléments soient véritablement comparables, il convient toutefois de mentionner qu'en 1983, alors que les PMI bénéficiaient de 70 millions de francs de crédits sur le budget de l'Industrie, les entreprises publiques, outre leurs dotations en capital, recevaient près d'un milliard de francs de crédits incitatifs, soit 30 % environ des dotations inscrites au même budget.

CHAPITRE III :
L'EVOLUTION DU SECTEUR PUBLIC

A. LES ENTREPRISES PUBLIQUES DU SECTEUR ENERGETIQUE

Les trois principales entreprises publiques du secteur énergétique, Electricité de France, Gaz de France et Charbonnages de France ont enregistré une brutale dégradation de leur situation financière depuis 1981.

1) Les Charbonnages de France

a) Une situation financière difficile en dépit d'une aide de l'Etat considérable.

En 1983-1984, la situation des Charbonnages de France est marquée par une nouvelle aggravation de son endettement et la persistance de résultats fortement négatifs.

CHARBONNAGES DE FRANCE

(en millions de francs courants)

	1980	1981	1982	1983	1984 (prévision)
Investissements hors taxes .	1416	1431	2245	2305	1730
Endettement à moyen et long terme	8137	10322	12400	15600	17210
Frais financiers	8,4 %	10,3 %	11 %	13,1 %	15,3 %
(en % du chiffre d'affaires) .					
Résultats nets (1)	+ 59	- 67	- 691	- 213 (2)	- 257

(1) après subvention de l'Etat

(2) y compris réévaluation libre des terrains du Nord et du Pas-de-Calais pour un montant de 555 millions de francs.

Les résultats nets de Charbonnages de France s'entendent après subventions de l'Etat. Celles-ci ont enregistré une croissance extrêmement forte en 1982 (+ 38,6 %) et 1983 (+ 11,1 %) et se stabilisent depuis cet exercice en francs courants (+ 6,1 en 1984, + 5,2 en 1985).

(en millions de francs)

	1981	1982	1983	1984	1985
Contribution forfaitaire à la kilothermie	1796	3391	3777	3551	
Charges non liées	1735	1851	2099	2428	6830
Emprunts transférés	602	497	503	461	
Cherchar	45	52	56	60	
Conversion industrielle ...	-	-	-	325	350
Total	4178	5791	6435	6825	7180

b) la mise en oeuvre des nouvelles orientations du printemps 1984

Le mois de mars 1984 a marqué une nette rupture dans les perspectives de l'entreprise. Aux objectifs irréalistes de production accompagnés d'engagements financiers de l'Etat non maîtrisés, s'est substituée une politique apparemment plus rigoureuse.

Les objectifs du gouvernement sont désormais le retour progressif à l'équilibre financier des Charbonnages de France grâce au maintien en francs constants de l'aide globale annuelle de l'Etat sur la période 1984-1988.

En contrepartie, les Charbonnages réaliseront la rationalisation indispensable de la production autour des exploitations les moins déficitaires.

En clair, il est prévu pour 1984 et 1985, une réduction annuelle moyenne des effectifs de 6000 personnes, par départ naturel (à hauteur de la moitié), par départ en préretraite (à hauteur d'un tiers) et pour le solde par transfert à E.D.F., conversion et retour au pays des immigrés.

Au-delà de 1985, la politique de réduction des effectifs devrait être poursuivie à un rythme qui selon l'administration sera fonction des résultats obtenus d'ici à 1985.

L'amélioration de la situation financière des Charbonnages dépend donc de la mise en oeuvre sur le terrain de ces orientations de principe.

Or, selon les informations dont dispose votre rapporteur spécial, les réductions d'effectifs se réalisent à un rythme beaucoup plus lent que prévu, tandis que les mutations inter-bassins rencontrent une forte résistance de la part des personnels.

Dans ces conditions, en dépit d'une aide financière de l'Etat considérable dont le maintien en francs constants est assuré au moins jusqu'à 1988, il est à craindre que Charbonnages de France rencontrent de graves difficultés appelant de nouveaux arbitrages.

2) Electricité de France (E.D.F.)

a) un endettement toujours préoccupant

Après les résultats catastrophiques de 1982, E.D.F. a réduit ses pertes en 1983 et vise à l'équilibre dès l'exercice en cours. Cependant de 1982 à 1984 son endettement a crû de 44 % et ses frais financiers de 41 %.

En 1984, son endettement en devises devrait s'élever à 86,5 milliards de francs soit 66 % de sa dette totale.

Encore faut-il préciser que cet endettement en devises est évalué pour un cours retenu du dollar de 8,00 F en fin d'année.

ELECTRICITE DE FRANCE

(en millions de francs courants)

	1980	1981	1982	1983	1984 (prévision)
Investissements hors taxes .	30110	33010	38995	41377	41478
Endettement à moyen et long terme	92800	121100	150000	197900	216000
Frais financiers	8790	12986	18876	23340	26600
Résultats nets	+ 84	- 4640	- 8363	- 5429	0

Cette aggravation de l'endettement est d'autant plus préoccupant que l'entreprise a stabilisé au cours des trois derniers exercices le volume de ses investissements.

b) la signature d'un contrat de plan avec l'Etat

Signé le 24 octobre 1984, le contrat de plan Etat-E.D.F. table sur un développement de la consommation nationale d'électricité notamment dans l'industrie mais également sur une promotion soutenue des exportations.

Grâce à une diminution de ses coûts de production et de distribution, E.D.F. devrait pouvoir équilibrer ses comptes tout en assurant aux usagers une évolution moyenne des tarifs intérieurs de 1 % à l'inflation.

L'établissement public devra toutefois honorer la convention conclue le 2 mars 1984 avec les Charbonnages de France par laquelle il accorde à ceux-ci une garantie d'enlèvement de charbon et d'électricité de même qu'il s'engage à embaucher par an un millier de « jeunes agents volontaires » en provenance des bassins houilliers.

C'est en outre dans le cadre de ce contrat de plan qu'a été annoncé, le 31 octobre 1984, la décision du Gouvernement de n'engager qu'une seule tranche nucléaire en 1985 et une autre en 1986.

Si cette décision permet de réduire les besoins de financement prévisionnels d'EDF, elle pose en revanche un grave problème à l'industrie nucléaire nationale dont on sait que le potentiel ne peut véritablement être maintenu que dans le cadre d'un programme comportant au minimum deux tranches par an.

3) Gaz de France (G.D.F.)

a) une hémorragie financière

La situation de Gaz de France n'a cessé de se détériorer au cours des trois derniers exercices, marqués par des pertes répétées qui atteindront 4 milliards de francs en 1984 entraînant un quasi triplement de son endettement depuis 1980.

GAZ DE FRANCE

(en millions de francs courants)

	1980	1981	1982	1983	1984 (prévision)
Investissements hors taxes .	3409	3378	4001	3747	3900
Endettement à moyen et long terme	10791	12684	19897	26316	29993
Frais financiers (en % du chiffre d'affaires).....	5,2 %	5,4 %	6,3 %	7,2 %	7,9 %
Résultats nets	+ 49	- 950	- 2560	- 2384	- 4000

Selon l'entreprise, l'effet des récentes hausses des tarifs accordées en octobre 1984 (+ 3,5 % pour les tarifs domestiques, + 7,5 % pour les usages industriels) venant après la hausse moyenne de 3,5 % de février, ne permettra pas de corriger l'évaluation prévisionnelle des pertes de 1984 établie sur la base d'un dollar à 8,50 F.

b) le problème spécifique de Gaz de France

A la différence de l'électricité dont la consommation nationale devrait s'accroître dans les prochaines années, la part du gaz dans le bilan énergétique français devrait se stabiliser.

De surcroît, l'équilibre financier de l'entreprise ne pourrait être recherché par une augmentation illimitée des tarifs quand bien même les pouvoirs publics s'y montreraient disposés.

En effet, la consommation de gaz est loin d'être inélastique. Il s'agit donc pour Gaz de France de contrôler ses coûts.

Le surcoût du contrat de gaz algérien évalué à 1,500 millions de francs en 1984 et laissé à la charge de Gaz de France à compter de cet exercice, constitue donc pour l'entreprise un handicap particulièrement mal venu.

B. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL

La présentation du projet de budget pour 1985 tire les conséquences des amendements adoptés lors de la discussion budgétaire de 1984 en inscrivant l'essentiel des dotations en capital du secteur public industriel au budget du redéploiement industriel soit 11 860 millions de francs.

Toutefois, comme l'an dernier, les budgets annexes des Postes et Télécommunications supportera la charge des dotations en capital plus spécifiquement consacrées aux entreprises publiques de la filière électronique (1 700 millions de francs).

Conformément à une pratique désormais bien établie mais qui n'en reste pas moins très critiquable, les dotations ne font l'objet d'aucune répartition prévisionnelle entre les groupes industriels concernés.

De surcroît, la communication du texte complet des contrats de plan et de leurs avenants conclus entre ces entreprises et l'Etat continue d'être refusée au parlement.

Votre commission rencontre dans ces conditions de graves difficultés à remplir sa mission de contrôle et d'information à l'égard du secteur public industriel qui continue de faire l'objet d'un effort financier considérable de la nation et d'accumuler des déficits non moins importants.

1) Le poids considérable des concours publics

Pour 1985, les dotations en capital du secteur public industriel atteindront, y compris le budget annexe des P.T.T., 13 560 millions de francs en progression de 8,5 % par rapport au niveau déjà très élevé atteint en 1984 et dans un contexte budgétaire pourtant axé sur la rigueur.

DOTATIONS EN CAPITAL

(en millions de francs)

	1982 (1)	1983 (2)	1984 (3)	1985	
SAINT-GOBAIN	200	250	150	13 560	
PECHINEY	2 000	700	150		
RHONE-POULENC	1 100	300	300		
C.G.E.	—	150	—		
THOMSON	300	550	1 700 (4)		
BULL	—	1 500	1 000		
C.G.C.T.	—	—	300		
RENAULT	1 000	1 000	1 200		
CDP CHIMIE	300	300	1 000		
EMC	100	50	200		
SIDERURGIE	2 000	5 800	5 500		
RESTRUCTURATION CHIMIE ET ENGRAIS	—	1 650	1 000		
TOTAUX	7 000	12 250	12 500		13 560

1) dont 1 000 millions de francs en loi de finances pour 1982, 3 000 millions de francs au titre du 1er collectif de 1982 (juillet 1982) et 3 000 millions de francs de dotations en capital apportés par la Société française de participations industrielles (juillet 1982), hors prêts participatifs accordés par les banques nationalisées.

2) dont 5 000 millions de francs ouverts par le 2ème collectif pour 1982 (décembre 1982) et 7 250 millions de francs en loi de finances initiale pour 1983, mais non compris 2 000 millions de francs inscrits au collectif de fin d'année 1983 en faveur de Pechiney en contrepartie du remboursement d'un prêt du FDES de même montant par EDF.

3) dont 10 900 millions de francs inscrits au budget de l'industrie et 1 600 millions de francs inscrits au budget des P.T.T. dont ont bénéficié Thomson-Télécommunications (300 millions de francs) Bull (1 000 millions de francs) et la C.G.C.T. (300 millions de francs).

4) dont 700 millions de francs pour Thomson-Télécommunications.

Ainsi, en quatre ans, les groupes industriels publics auront reçu du budget de l'Etat 45 310 millions de francs courants.

Pour 1985, en l'absence d'indications sur la répartition prévisionnelle des dotations, il est impossible au Parlement d'apprécier les choix que sous-tend l'effort financier demandé à la nation.

- Il est probable que la **sidérurgie**, une fois encore, sera prioritaire dans l'allocation des ressources de l'Etat.

En effet, à la couverture des besoins de financement pour 1985, viendra s'ajouter le rachat progressif par l'Etat, comme il s'y est engagé, des obligations convertibles des sociétés sidérurgiques qu'a souscrites en 1984 le fonds d'intervention sidérurgique.

Votre Commission des Finances avait insisté dès octobre 1983 sur l'indispensable révision du plan acier de juin 1982 qui conduisait à une impasse financière doublée d'une impasse industrielle.

Ce n'est qu'en mars 1984 qu'une telle révision a été décidée par le gouvernement.

Désormais, le plan acier renonce à afficher des objectifs quantitatifs de production pour se soucier de l'équilibre financier des groupes sidérurgiques. Le prix en est la suppression de quelque 20 000 emplois supplémentaires.

Cependant, la mise en oeuvre de ces orientations par Usinor et Sacilor ne se fait que très progressivement.

Unimetal, filiale commune aux deux groupes dans les activités de produits longs et les aciers de construction, a présenté son plan industriel fin septembre 1984 qui prévoit la suppression de 10 314 emplois dont 9 400 en Lorraine d'ici à 1987.

Ce plan doit toutefois être négocié avec les syndicats et les pouvoirs publics avant approbation définitive.

- Quant à la **filière électronique**, il est possible d'avancer qu'elle recevra une dotation au moins égale à 1 700 millions de francs (12,5 % du total), somme inscrite au budget annexe des P.T.T.

2) Des déficits encore très importants

Les douze groupes industriels sous la tutelle du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur ont enregistré encore en 1983 des déficits importants. L'effort d'investissement industriel s'est traduit en outre par une aggravation de l'endettement à moyen et long terme.

a) Un effort d'investissement industriel

En 1983, les groupes industriels ont réalisé un effort d'investissement industriel indubitable, en progression de 17 % par rapport à 1982.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

(en millions de francs)

	1981	1982	1983
RENAULT.....	7 308	7 422	9 058
C.G.E.	1 881	2 135	2 053
SAINT-GOBAIN	2 511	3 493	2 833
PECHINEY (1)	2 735	2 634	3 031
RHONE-POULENC	2 436	2 166	2 784
CDF-CHIMIE.....	271	295	497
EMC	421	370	446
SACILOR.....	917	1 497	2 215
USINOR.....	952	1 033	1 926
THOMSON	1 950	2 370	2 391
BULL	479	464	636
C.G.C.T.	62	41	118
TOTAUX	21 923	23 920	27 988

(1) Investissements totaux

b) Au prix d'un fort accroissement de l'endettement

En dépit de l'importance des concours de l'Etat en capital, les groupes industriels n'ont pu soutenir cet effort d'investissement qu'au prix d'un fort accroissement de leur endettement à long et moyen terme.

DETTES A LONG ET MOYEN TERME

(en millions de francs)

	1981	1982	1983
RENAULT	18 434	21 977	28 312
C.G.E.	5 189	6 093	5 918
SAINT-GOBAIN	10 667	10 830	12 494
PECHINEY	10 106 (4)	9 711	8 652
RHONE-POULENC (2)	7 978	8 695	11 042
CDF-CHIMIE (2)	3 040	3 491	5 091
EMC (2)	1 107	1 233	1 583
SACILOR (3)	11 736	15 307	20 449
USINOR (3)	17 802	17 058	22 630
THOMSON (2)	3 498	6 549	6 990
BULL (2)	2 698	3 369	4 399
C.G.C.T.	n.d.	134	92
TOTAUX	92 255	104 447	127 652

(1) hors titres participatifs

(2) y compris emprunts participatifs

(3) y compris emprunts participatifs, emprunts à caractéristiques spéciales, emprunts obligataires convertibles

(4) y compris obligations convertibles

La dette à long et moyen terme s'accroît en effet de plus de 22 % en 1983 après avoir progressé de 13,2 % en 1982.

De surcroît, ces chiffres ne comprennent pas les titres participatifs, considérés comme des quasi fonds propres, émis massivement par certains de ces groupes (1) en 1983 (4 050 millions de francs) et au cours des trois premiers trimestres de 1984 (1 220 millions de francs).

Toutefois, l'évolution des taux d'intérêt notamment a permis de stabiliser globalement les frais financiers à 5 % environ du chiffre d'affaire, niveau il est vrai très excessif au regard de la concurrence internationale.

c) Des pertes cumulées

Les résultats des groupes industriels en 1983 font apparaître une légère amélioration mais restent très déficitaires.

(1) Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Thomson, C.G.E. et Renault.

RESULTAT NET COMPTABLE

(en millions de francs)

	1981	1982	1983
RENAULT.....	- 690	- 1 281	- 1 576
C.G.E.	586	638	662
SAINT-GOBAIN	227	104	724
PECHINEY	- 2 416	- 4 615	- 295
RHONE-POULENC	- 286	- 787	159
CDF-CHIMIE	- 1 213	- 834	- 2 759
EMC	- 312	- 946	- 160
SACILOR.....	- 2 897	- 3 737	- 5 610
USINOR.....	- 4 241	- 4 604	- 5 456
THOMSON	- 168	- 2 208	- 1 251
BULL	- 449	- 1 351	- 625
C.G.C.T.	n.d.	- 345	- 555
TOTAUX	- 11 859	- 19 966	- 16 742

Ainsi, au cours des trois derniers exercices, les douze groupes industriels publics ont enregistré plus de 48 500 millions de francs de pertes dont une bonne part provient de la sidérurgie.

Toutefois, l'amélioration très relative observée en 1983 doit être observée avec une grande prudence.

Le secteur public industriel a fait l'objet de restructurations d'une ampleur sans précédent au cours desquelles certains groupes se sont défossés de leurs activités fortement déficitaires.

Certaines de ces opérations à l'intérieur même du secteur public ont permis de ne pas intégrer dans les comptes consolidés des différents groupes les pertes souvent considérables de certaines filiales.

Ainsi en est-il notamment de la société générale d'entreprise Saintrapt et Brice cédée pour partie par la C.G.E. à Saint-Gobain et dont la perte de 530 millions de francs en 1983 ne figurent dans les comptes d'aucuns des deux groupes.

D'autres exemples existent concernant par exemple la Cepem et Thomson Télécommunications (Accord C.G.E.-Thomson).

Nul doute que le moment venu, une appréciation lucide des performances des groupes industriels publics s'imposera compte tenu de l'effort financier que leur a consenti la nation, des modifications profondes qui ont affecté leurs structures et de l'évolution de la conjoncture économique.

APOSTILLE

DEUXIEME DELIBERATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Au cours d'une deuxième délibération à l'Assemblée nationale, le 15 novembre 1984, les crédits du fascicule Redéploiement industriel du projet du budget pour 1985 du ministère du Redéploiement industriel et du Commerce Extérieur ont été abondés à l'initiative du gouvernement de 3 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 2 millions de francs en autorisations de programme.

1) Subventions à différents organismes concourant au développement de la politique industrielle.

Le chapitre 44.81 (nouveau) qui était initialement doté à l'article 10 de 12 millions de francs au profit de l'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE) reçoit un crédit supplémentaire de 2 millions de francs « en vue d'aider divers organismes qui concourent au développement du tissu économique notamment en Lorraine » selon les termes mêmes de l'exposé sommaire de l'amendement du gouvernement.

Il semble donc que cette majoration vise les organismes autres que l'ANCE (Article 20 du chapitre 44.81).

2) Subventions d'équipement dans le domaine de l'approvisionnement et des matières premières.

Par amendement le gouvernement a majoré de 1 million de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement du chapitre 62.12 consacrés aux subventions d'équipement dans le domaine de l'approvisionnement et des matières premières.

L'exposé sommaire de cet amendement indique que ce crédit a pour objet d'accroître la capacité du Bureau de Recherches géologiques et minières en matière de prospection et de développement minier.

Les moyens affectés à cette action, qui correspond à l'article 20 du chapitre 62.12, étaient en effet une diminution de près de 13 % en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Cet effort consenti en deuxième délibération permettra de limiter cette régression à 11 %. Il ne remet pas en cause le bien-fondé des observations de votre Commission sur l'évolution générale des crédits des matières premières.

AMENDEMENT

Présenté par
M. Jean CHAMANT
 au nom de la
 Commission des Finances

ARTICLE 37
du projet de loi de finances

Etat C

**Redéploiement industriel et recherche et
 technologie. Services communs**

TITRE V

I. Autorisations de programme	159 900 000 F
Réduire ces crédits de	3 500 000 F
II. Crédits de paiement	88 310 000 F
Réduire ces crédits de	1 000 000 F

OBJET

Cet amendement vise à supprimer les crédits prévus en faveur de l'Ecole nationale d'exportation (chapitre 57-02 article 11).

La Commission des Finances avait déjà, en 1984, adopté une position défavorable au projet de création d'une Ecole nationale d'exportation au motif que l'utilité de cette école semblait douteuse dans le paysage français actuel des grandes écoles de commerce et des universités et qu'au surplus, le projet ne semblait pas dans un état d'avancement suffisant.

Ces deux observations restent d'une parfaite actualité. Les crédits inscrits, en 1984, n'ont pas été engagés à ce jour et le projet n'a pas progressé substantiellement depuis l'ébauche invoquée en Conseil des ministres du 25 avril 1983.

En effet, le rapport sur le projet d'école remis le 5 juillet 1984 au ministère qui fait apparaître, semble-t-il, des coûts de fonctionnement et des besoins d'équipement trop élevés donne lieu, depuis lors, à un « examen approfondi dans le cadre d'une concertation interministérielle ».

Selon les dernières déclarations du ministre, le projet semblerait en définitive s'orienter vers la mise en place d'une « structure de coordination des écoles existantes ».

Sur le fond, votre rapporteur observe avec intérêt que la Commission des Finances de l'Assemblée nationale rejoint sa position en « mettant en doute l'utilité de l'Ecole nationale d'exportation ».

La commission ne présente pas d'amendement de suppression des crédits de fonctionnement de ladite école inscrits au budget du Redéploiement industriel (chapitre 43-03, article 10). Elle propose en effet au Sénat de ne pas adopter l'ensemble des crédits de ce budget.

oOo

Au cours de ses séances des 18 et 25 octobre 1984, la commission a approuvé le rapport de M. Jean Chamant, rapporteur spécial, et adopté les observations présentées au début de ce rapport (voir page 5).

Sous réserve de l'adoption d'un amendement (voir ci-avant), elle a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits des services communs du redéploiement industriel et de la recherche et technologie pour 1985. En revanche, elle a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du redéploiement industriel pour 1985.

DISPOSITIONS DIVERSES

EXAMEN D'UN ARTICLE RATTACHE
AU BUDGET DU REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL

Art. 89. — *Redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires.*

Texte de l'article. — Le barème des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975) est fixé conformément au tableau suivant :

	Redevances				Unité servant de base au calcul de la redevance proportionnelle
	a. Au dépôt de la demande d'autorisation de création	b. A la publication du décret d'autorisation de création	c. A la mise en exploitation de l'installation	d. Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation	
	F	F	F	F	
1. Réacteurs nucléaires de production d'énergie :					Mégawatt de puissance ther- mique installée.
— pour le premier réacteur d'un type donné;	3.125.000	5.190.000 + 4.350 par unité	5.423.000 + 5.440 par unité	1.361 par unité; minimum : 1.110.000	
— pour le premier réacteur installé sur un nouveau site, mais semblable à un réacteur déjà analysé;	3.125.000	2.712.000 + 2.170 par unité	3.627.000 + 3.630 par unité	1.361 par unité; minimum : 1.110.000	
— pour chaque réacteur semblable à un réacteur déjà installé sur le même site.	3.125.000	904.000 + 720 par unité	2.712.000 + 2.720 par unité	1.361 par unité; minimum : 1.110.000	
2. Autres réacteurs nu- cléaires :					
— puissance supérieure à 10 mégawatts;	228.700	652.200	446.000	1.110.000	
— puissance comprise entre 10 kilowatts et 10 mé- gawatts;	45.700	128.200	89.000	552.400	
— puissance inférieure à 10 kilowatts.	45.700	128.200	89.000	217.700	
3. Usines de séparation des isotopes des com- bustibles nucléaires.	3.125.000	2.660.000 + 266.000 par unité de capa- cité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2.660.000 + 413.500 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est au- torisée.	708.800 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est au- torisée; minimum : 559.000	Million d'unités de travail de sépa- ration.

	Redevances				Unité servant de base au calcul de la redevance proportionnelle
	a. Au dépôt de la demande d'autorisation de création	b. A la publication du décret d'autorisation de création	c. A la mise en exploitation de l'installation	d. Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation	
	F	F	F	F	
4. Usines de traitement de combustibles nu- cléaires irradiés et usi- nes de fabrication de combustibles nucléai- res.					Tonne d'uranium ou de pluto- nium de capa- cité annuelle de traitement ou de fabrication (la capacité visée pour les usines de traite- ment est la somme des capa- cités maxi- males annuel- les de traite- ment de cha- que unité de tête prise sépa- rément et ex- primée en ton- nes d'uranium ou de pluto- nium contenu avant irradia- tion dans les éléments com- bustibles à trai- ter).
— substances contenant du plutonium;	3.125.000	2.656.000 + 4.080 par unité de capa- cité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2.656.000 + 5.420 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est au- torisée.	13.610 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est au- torisée; minimum 2.727.000	
— substances ne contenant pas de plutonium.	1.049.000	881.500 + 1.330 par unité de capa- cité annuelle dont la créa- tion est autori- sée par le dé- cret.	881.500 + 1.330 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est au- torisée.	4.570 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est au- torisée. minimum 900.420	
5.1. Usines de conver- sion en hexafluorure d'uranium.	1.049.000	1.049.000	1.451.000	3.000 par unité de capa- cité annuelle dont la mise en service est au- torisée; minimum : 1.100.000	Tonne d'hexa- fluorure traitée.
5.2. Autres usines de pré- paration et de trans- formation des substan- ces radio actives, ate- liers pilotes industriels.	1.049.000	1.049.000	1.451.000	1.705.000	

	Redevances				Unité servant de base au calcul de la redevance proportionnelle
	a. Au dépôt de la demande d'autorisation de création	b. A la publication du décret d'autorisation de création	c. A la mise en exploitation de l'installation	d. Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation	
6. Installations de traitement d'effluents et de déchets radioactifs :	F	F	F	F	Mètre cube d'effluents radioactifs liquides à traiter.
— substances contenant du plutonium;	373.000 + 9 par unité	373.000 + 9 par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	16,8 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée; minimum : 831.000	34,1 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée; minimum : 1.705.000	
— substances ne contenant pas de plutonium.	120.400 + 3 par unité	120.400 + 3 par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	5,6 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée; minimum : 279.000	11,4 par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée; minimum : 545.000	
7. Installations destinées au stockage ou au dépôt de substances radioactives (combustibles nucléaires neufs ou irradiés, déchets ou autres substances radioactives) :				Pour chaque année au cours de laquelle n'est prévue dans l'installation aucune opération de mise en stockage de substances radioactives ou de reprise de ces substances; les taux indiqués ci-après sont divisés par 6.	Mètre cube de stockage de substances radioactives conditionnées à l'exclusion des structures de l'installation.
— installations destinées au stockage de déchets de faible et moyenne activité;	134.000	67.000 + 0,31 par unité dont la création est autorisée.	67.000 + 0,73 par unité dont l'utilisation est autorisée.	6,2 par unité dont l'utilisation est autorisée; minimum : 306.000	
— installations destinées au stockage de substances contenant des déchets de haute activité ou des émetteurs alpha en quantité notable.	798.000	396.000 + 1,77 par unité dont la création est autorisée.	396.000 + 4,4 par unité dont l'utilisation est autorisée.	37,7 par unité dont l'utilisation est autorisée; minimum : 1.841.000	
8. Accélérateurs de particules et installations destinées à l'irradiation ou à des utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (laboratoires notamment).	54.200	54.200	107.000	204.000	

Commentaires : Cet article a pour objet de majorer les taux des redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base dont le produit est rattaché par voie de fonds de concours au budget du ministère du Redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Les taux des redevances pour actes de procédure et des redevances annuelles sont majorés de 4,7 % en moyenne traduisant les impératifs de la sûreté nucléaire liés notamment à la surveillance des tranches nucléaires en exploitation dont le nombre s'élève à 39 en 1984.

Votre commission vous propose d'adopter cet article conforme.